SOFT COMPUTING

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

« A la date du présent rapport, la Société considère que le code élaboré conjointement par l'AFEP et le MEDEF n'est pas adapté à ses spécificités (taille, mode de fonctionnement, organisation opérationnelle…).

Compte tenu de sa taille et de sa structure, la Société n'a pas mis en œuvre de mesures de gouvernement d'entreprise autres que celles décrites dans le présent rapport en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur le « cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'Autorité des marchés financiers en 2010 consultable sur le site www.amf-france.org . Le conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance du Code MiddleNext ».

1. Gouvernement d'entreprise

Composition du conseil d'administration

Le Groupe s'est doté d'un conseil d'administration indépendant* conforme à l'esprit du gouvernement d'entreprise. Il est en composé de 6 membres, dont 4 membres sont indépendants*.
Eric Fischmeister, Président du Groupe, et Gilles Venturi, Directeur Général, sont tous deux mandataires du groupe.
Christine Bonteil, Florence Hayot, Emmanuel Chain et François-Henri Pinault sont tous les 4 membres indépendants, et n'ont aucune fonction opérationnelle ni aucune rémunération dans le groupe Soft Computing.

*La notion de membre indépendant fait référence à la recommandation R8 du Code MiddleNext :
« • Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
• ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
• ne pas être actionnaire de référence de la société ;
• ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
• ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années. »

Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le groupe	Fonction principale exercée en dehors du groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Eric FISCHMEISTER	03 août 1996	AG des comptes de l'exercice 2019	Président Soft Computing		Voir tableau ci après
Gilles VENTURI	03 août 1996	AG des comptes de l'exercice 2019	Direction Générale Soft Computing	-	Voir tableau ci après
Emmanuel CHAIN	03 août 1996	AG des comptes de l'exercice 2019	-	Gérant de Elephant et Compagnie	Voir tableau ci après
François-Henri PINAULT	06 juin 2001	AG des comptes de l'exercice 2019	-	Président d'Artemis	Voir tableau ci après
Christine BONTEIL	3 juin 2014	AG des comptes de l'exercice 2019	-	Gérante de Paris Canal	Voir tableau ci après
Florence HAYOT	3 juin 2014	AG des comptes de l'exercice 2019	-	Co- gérante de SARL Usine du François	Voir tableau ci après

La composition du conseil d'administration est conforme au principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils (la loi du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 %, ce taux étant porté à 40% à compter de 2017).

Le tableau ci-dessous récapitule les autres mandats d'administrateurs des membres du conseil d'administration de Soft Computing :

Administrateur	Sociétés
Eric FISCHMEISTER	
Gilles VENTURI	Voltaire Fund (UK) ****,
François-Henri PINAULT	Artémis, Financière Pinault**, Kering, SC Château Latour***, *Yves Saint Laurent*, Boucheron *, Christie's International****, Kering holland NV, Sowind Group, Puma****, Bouygues, BRIONI SPA, Volcom Inc, ****Stella Mc Cartney, Sapardis SE, **** Kering International, ****Kering Netherlands BV,**** Kering UK Services Limited, Manufacture et fabrique et montres et chronomètres Ulysse Nardin le Locle
Emmanuel CHAIN	**Eléphant et Cie, **Eléphant At Work, ** Eléphant Adventures, **Chairman, ** Groupe Eléphant, *Jouve & Associés, **Elephant cinema, Elephant Italia, Izen productions limited, Chalkboard tv limited, Elephant rights
Christine BONTEIL	**Paris Canal, Association Comité Bougainville, OPCA transports
Florence HAYOT	**Usine du François, **Les Films du Dorlis, **Procyon, SCI La Brillère, **SCI du 127

Légende : Pas d'étoile : administrateur
* Membre du Conseil de Surveillance
** Gérant
*** Membre du Conseil de Gérance
**** Board of Directors

Tenue, rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration fonctionne dans le cadre des dispositions légales applicables aux sociétés anonymes, et est doté d'un règlement intérieur.

La société a opté pour la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration.

En 2014, le conseil s'est réuni 2 fois. Le taux de participation de ses membres a été de 50%.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il peut toutefois valablement délibérer, même en l'absence de convocation, à condition que tous les administrateurs soient présents ou représentés. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y assistent régulièrement.

Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le conseil pour le présider.
Les sujets évoqués concernent entre autres : l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les opérations sur capital, le renouvellement des mandats des administrateurs et des

commissaires aux comptes, la rémunération des mandataires sociaux, la convocation de l'Assemblée Générale, les plans d'actions gratuites et stock-options…

En raison de sa taille et d'un organigramme juridique très simplifié (une seule structure juridique opérationnelle), Soft Computing n'a pas mis en place de comités spéciaux au sein du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du comité d'Audit. Des comités exécutifs bimensuels et opérationnels hebdomadaires sont organisés pour mettre en œuvre la stratégie de la société et réaliser le pilotage opérationnel des activités ; la composition de ces comités est présenté au chapitre 3 : « Organe de direction »

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs relevant de la compétence des assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Eric Fischmeister, Président du Groupe, et Gilles Venturi, Directeur Général perçoivent une rémunération au titre de leur mandat social. Chaque début d'année, leur rémunération de l'année précédente est soumise à l'approbation du Conseil d'administration, qui fixe ensuite la rémunération de l'année suivante.

Il n'est prévu aucune indemnité de départ ni de régime de retraite supplémentaire en faveur des dirigeants. Par ailleurs, les attributions de stock-options ne concernent pas les membres du Conseil d'Administration.

Il n'y a enfin aucun jeton de présence.

Nomination et remplacement des membres du Conseil

Les administrateurs :

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci ou à défaut le ou les Commissaires aux

Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président :

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Directeur Général :

La Direction Générale est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de ceux relatifs aux opérations sur le capital qui sont soumis à l'autorisation du Conseil d'administration.

Le secrétaire :

Le Conseil d'Administration peut également nommer, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

Durée des mandats

La durée des mandats des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve de respecter les règles de cumul de mandats et de fonctions énoncées à l'article ci-dessus.

Conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique tous documents ou informations nécessaires, préalablement à la tenue de chaque séance.

Modification des statuts

L'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires suites aux décisions prises, notamment la modification des statuts.

2. Dispositions du Code de référence non retenues par la Société

La recommandation n°13 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites prévoit un minimum de 4 réunions annuelles. Il s'avère qu'en 2014, le Conseil d'administrateur n'a eu la nécessité de se réunir que deux fois. Ces trois réunions ont permis d'aborder l'ensemble des sujets à traiter.

3. Organe de direction

Une transmission universelle du patrimoine de la filiale SOFT COMPUTING MEDIA en faveur de SOFT COMPUTING a été réalisée à effet au 1er janvier 2009. De ce fait, Soft Computing est, depuis cette opération, l'unique société du « Groupe ».

Cette structure juridique légère permet un contrôle simplifié des opérations.

Notre organisation opérationnelle s'articule autour de deux pôles de production, Conseil et Intégration d'une part et Marketing Services d'autre part, homogènes tant dans les directions clientes qu'ils adressent que dans les compétences qu'ils cultivent. Ceux-ci s'appuient pour le marketing et les ventes sur une Direction du Développement, et, pour toutes les fonctions de support, sur un Secrétariat Général. Le président, le directeur général et les responsables de ces quatre unités forment le comité exécutif.

Sous la Direction Générale, les responsables de chacun des pôles, Conseil et Intégration et Marketing Services, participent à la définition de la stratégie et des objectifs et assurent la gestion des opérations en coordination avec la Direction du Développement et le Secrétariat Général qui supervisent pour leur part l'ensemble des autres fonctions supports.

Un Comité exécutif bimensuel comprenant 6 personnes, la Direction Générale, le Secrétaire Général, les responsables des pôles et le Directeur du Développement, pilote la réalisation des objectifs et anime les synergies entre pôles ainsi que les chantiers transversaux.

Des Comités hebdomadaires assurent le pilotage opérationnel des activités au sein de chacun des pôles. Ces comités contrôlent également le respect des budgets tant au niveau des objectifs que des moyens.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce,
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat,
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les Actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie de télécommunication électronique, au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

5. Administration et gestion

La fonction comptable et de gestion

L'équipe est composée de 7 personnes travaillant sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier qui rapporte au Secrétaire Général :

- La responsable de la comptabilité groupe supervise l'ensemble des travaux comptables du groupe, réalise les arrêtés de comptes mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, la consolidation, ainsi que les déclarations fiscales.
  Elle pilote également la gestion des impayés en liaison étroite avec les opérationnels.
  Elle supervise une comptable qui est responsable de la comptabilité fournisseur, de la trésorerie (placement, suivi et relance des impayés) et de la pré-clôture mensuelle.
- Le responsable du contrôle de gestion réalise l'ensemble des tableaux de bord de pilotage opérationnel, et pilote la réalisation du chiffre d'affaires. Il est responsable de la facturation et du contrôle des projets en liaison directe avec les chefs de projet.
  Il supervise trois assistants :
  ** Un assistant de gestion qui contrôle de façon hebdomadaire le niveau d'avancement des projets, s'assure de la cohérence des données. Il vérifie que les procédures sont respectées, et participe activement à leur amélioration si nécessaire. Il fait évoluer les systèmes informatiques de gestion.
  ** Deux assistantes en charge de la facturation.
- L'assistante du Secrétaire Général veille sur l'aspect juridique des dossiers, centralisant notamment l'ensemble des documents contractuels.

Le nombre de signataires autorisé à mouvementer les comptes bancaires est limité à 3 personnes (Président, Directeur Général, Secrétaire Général).

Système d'information et reporting

Soft Computing utilise un logiciel intégré traitant la paye et la comptabilité. Toutes ces informations sont déversées en temps réel sur des bases de gestion développées en interne. Celles-ci sont complétées par des éléments issus d'autres systèmes amont, notamment concernant les parties prévisionnelles.
Ce dispositif permet aux responsables d'accéder en direct et en temps réel à des informations selon leur niveau de responsabilité.

L'accès direct en temps réel à la comptabilité et à la paye est donné au directeur général et au secrétaire général, ce qui permet de détecter d'éventuelles anomalies très rapidement.

Contrôle budgétaire et reporting

Le processus budgétaire est lancé fin septembre pour l'ensemble du groupe. Sur la base des grandes orientations stratégiques, des réalisations de l'année en cours, et des projections de fin d'année, chaque directeur opérationnel prépare un budget commenté de l'année

suivante. L'ensemble de ces budgets est mis en regard avec les objectifs groupe, puis une séance plénière est organisée afin de fixer le budget définitif pour l'année à venir.
En cours d'année, un système de reporting mensuel établit l'avancement des réalisations par rapport au budget pour chaque unité opérationnelle et pour le groupe. Ce reporting est composé d'informations opérationnelles, financières et comptables (notamment bilan et compte de résultat mensuel pour le groupe uniquement).
Parallèlement, un système de reporting hebdomadaire indique l'avancement de certains indicateurs de pilotage opérationnel (commercial, activité, planning, congés, impayés).

Qualité

Nous concentrons nos efforts de développement sur une clientèle constituée très majoritairement de grands comptes. Notre modèle de croissance passe donc par une intensification de nos relations et un allongement de la durée de nos relations avec chacun de nos clients. Dans ce cadre, la satisfaction client, donc la qualité, joue un rôle essentiel pour la fidélisation dans la durée de nos clients.

La certification ITIL est un moyen de tendre vers l'excellence. Nous nous efforçons par ailleurs de structurer notre capital connaissance et nos méthodologies au sein d'outils de gestion des connaissances ouverts à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

6. Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels 2014 dans la note 24.

7. Elaboration du rapport

Le rapport a été établi par le Président du conseil, il a été communiqué et présenté aux membres du conseil et approuvé par celui-ci lors de sa séance du 12 mars 2015.
Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible SOFT COMPUTING sont présentés, conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur « la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. »

Le Président

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Soft Computing

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOFT COMPUTING et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Serec Audit	Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International
Antoine Gayno Associé	Vincent Frambourt Associé